

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (1/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Argentré-du-Plessis ; Mondevert ; Erbrée ; Étrelles

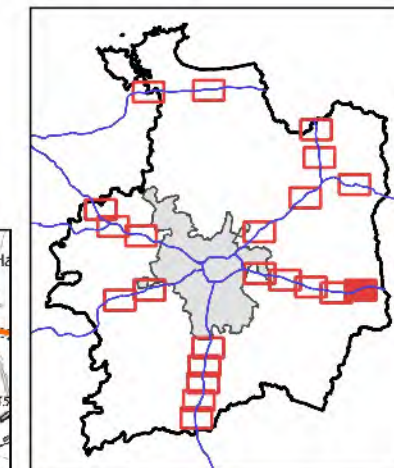
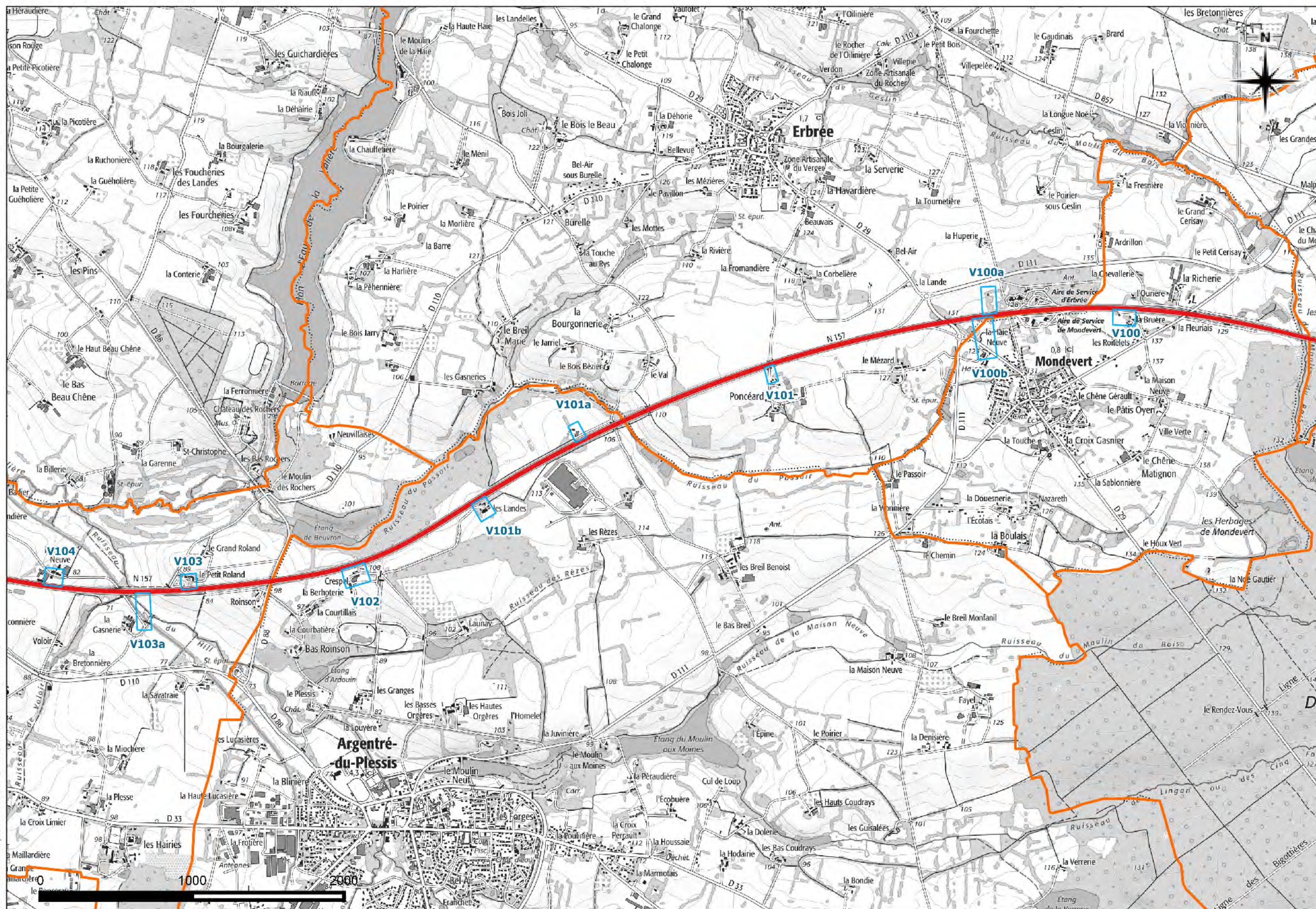


Planche n° 16



Zone de recensement

Rennes Métropole
 Limite communale
 Limite départementale

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (1/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Mondevert ; Erbrée

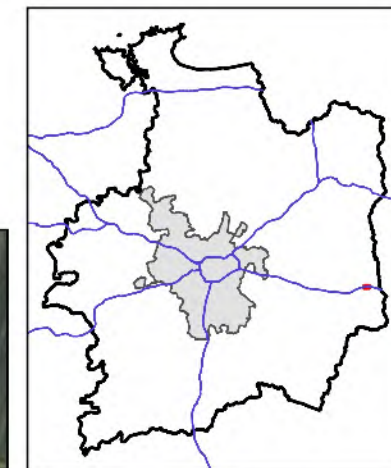
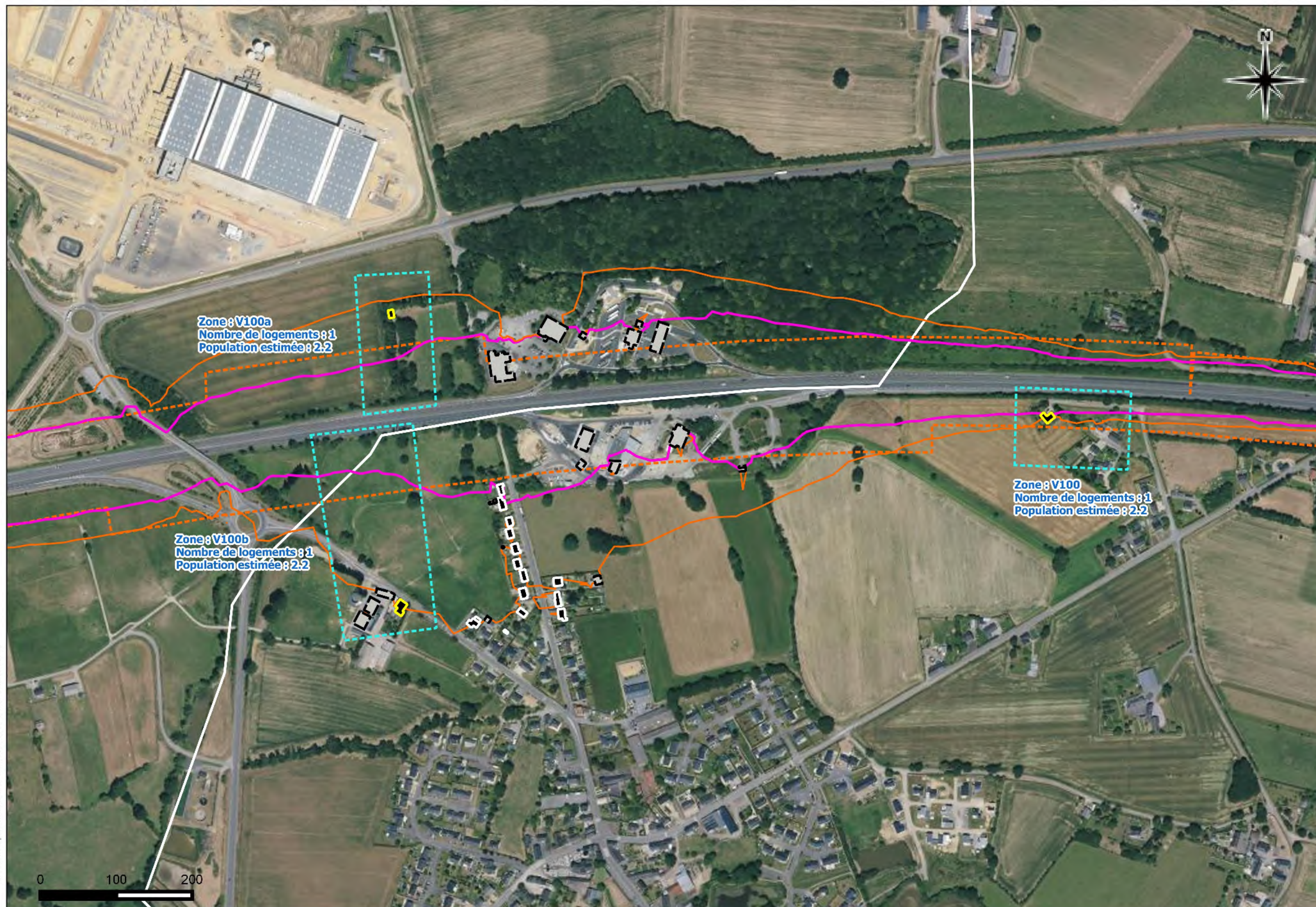


Planche
n° RN157 - a



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (1/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Argenré-du-Plessis ; Erbrée

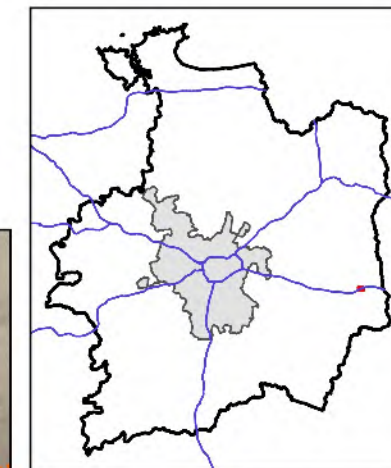
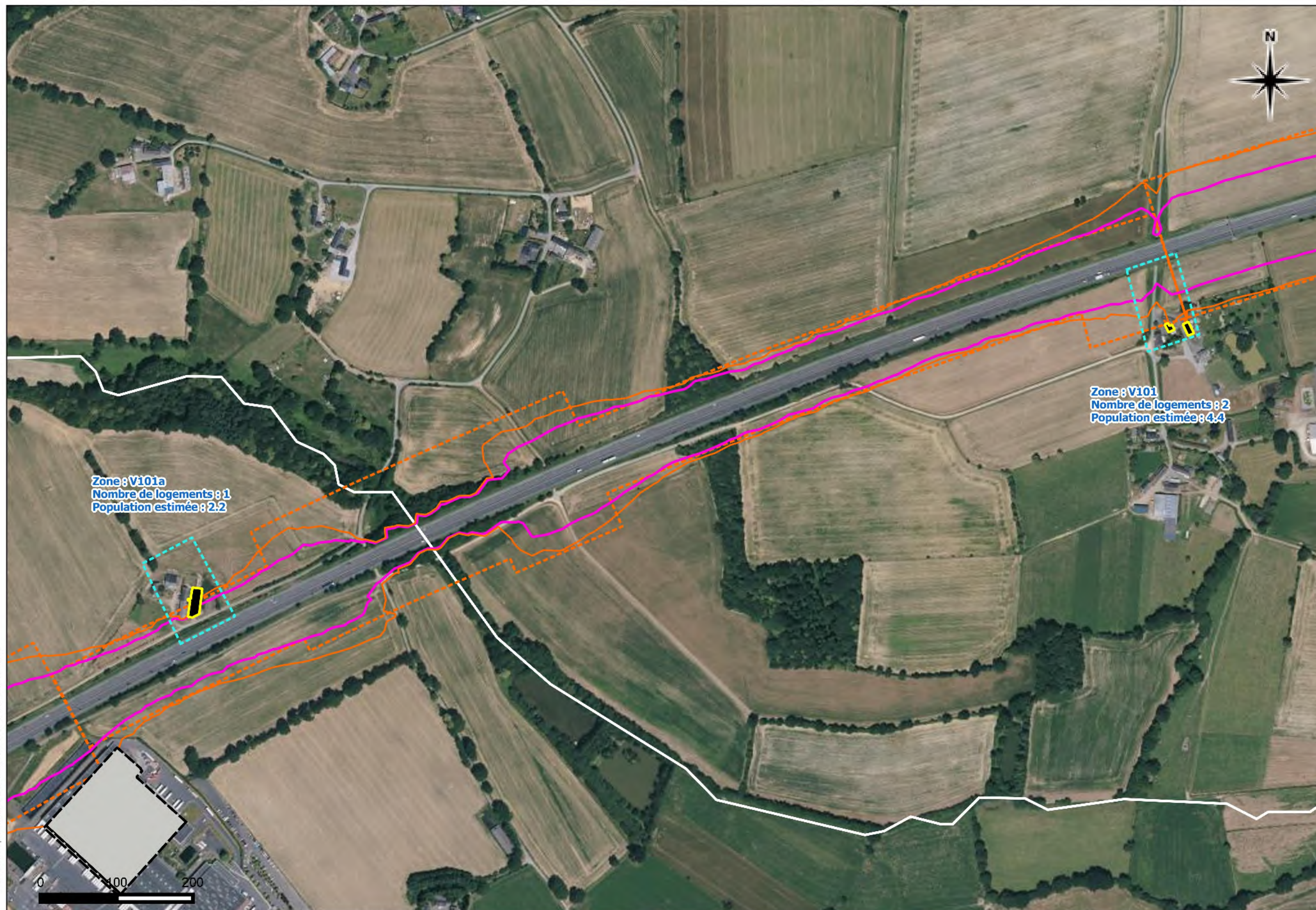


Planche
n° RN157 - b



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

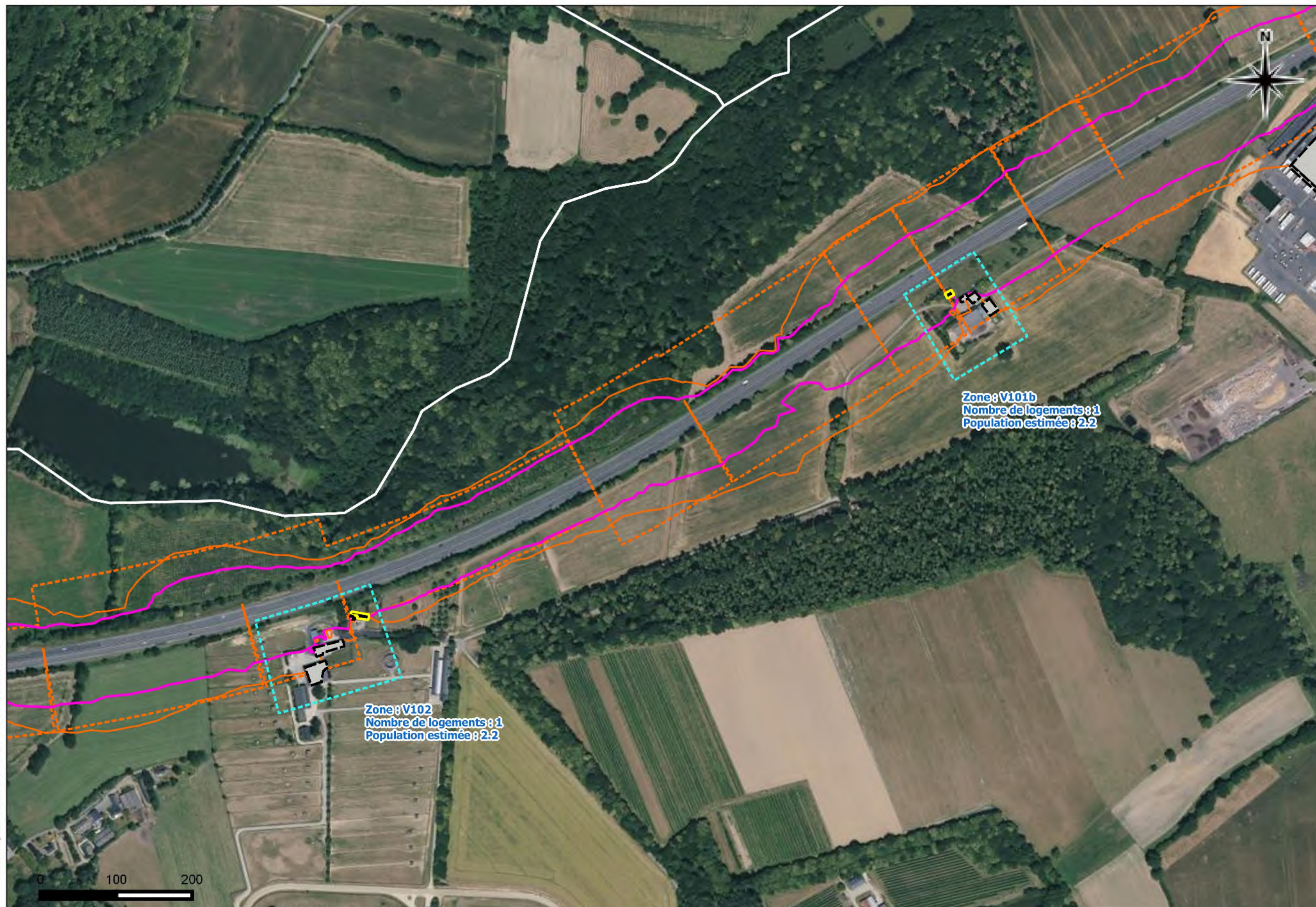
Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (1/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Argenré-du-Plessis ; Erbrée ; Etelles



Planche
n° RN157 - c



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (2/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Argentré-du-Plessis ; Torcé ; Cornillé ; Étrelles

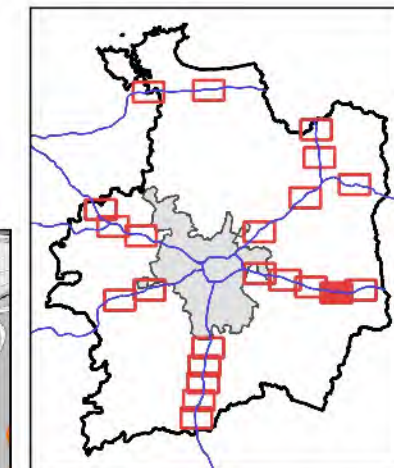
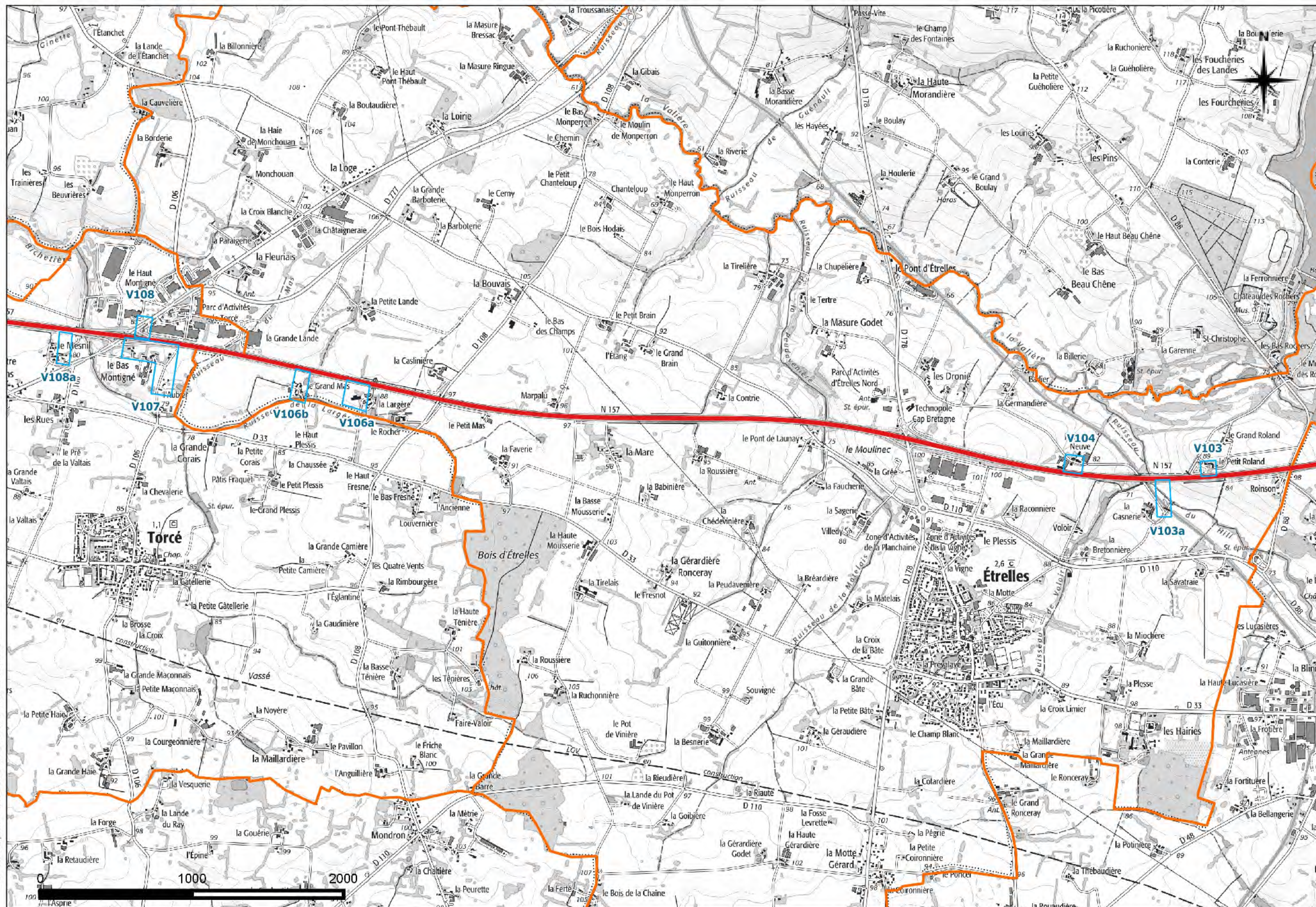


Planche n° 17



Zone de recensement

Rennes Métropole
 Limite communale
 Limite départementale

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

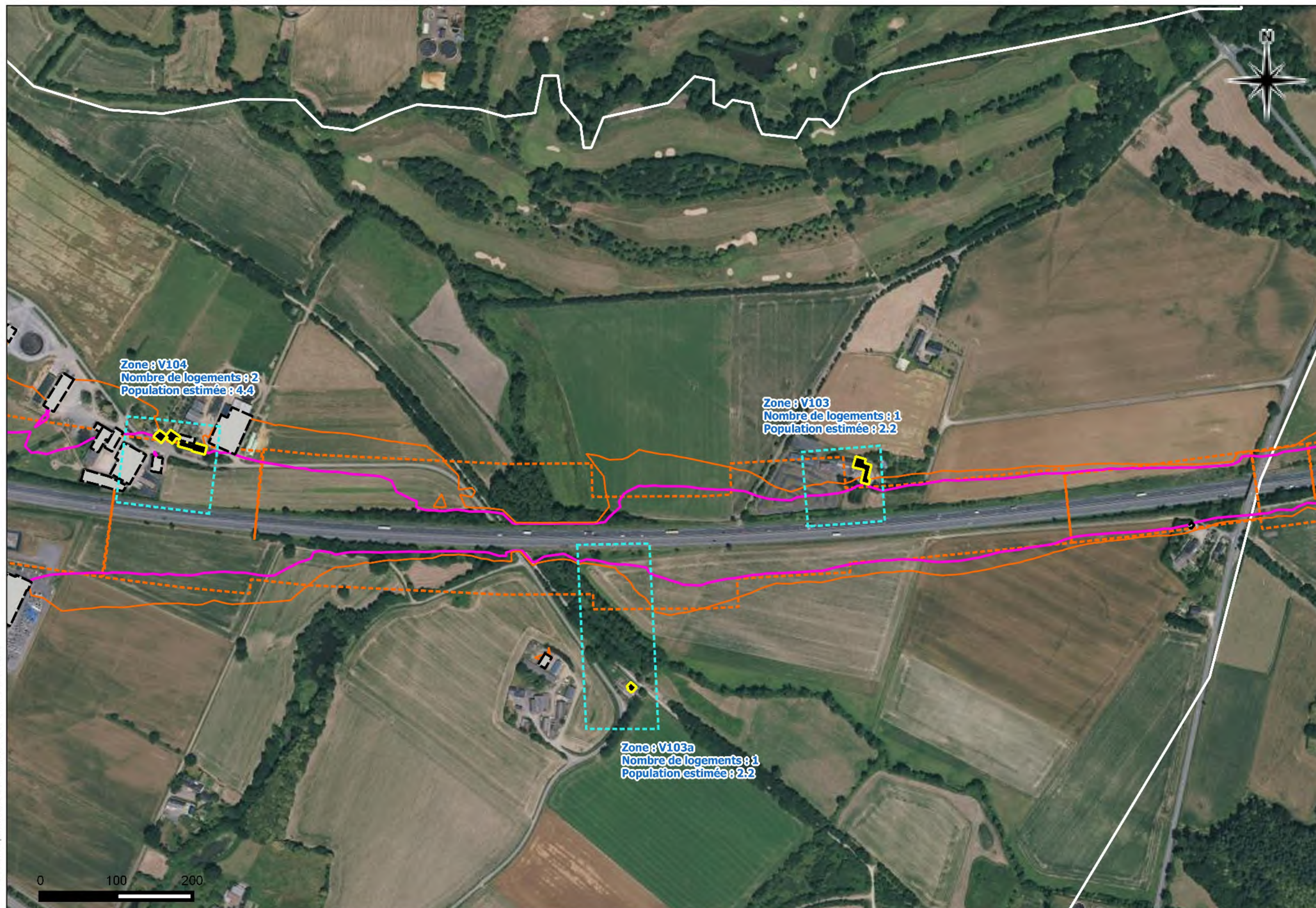
Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (1/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Argenré-du-Plessis ; Etelles



Planche
n° RN157 - d



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- $L_{den} \geq 68 \text{ dB(A)}$
- $L_n \geq 62 \text{ dB(A)}$
- ex $L_{den} \geq 68 \text{ dB(A)}$

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (2/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Torcé ; Etreilles

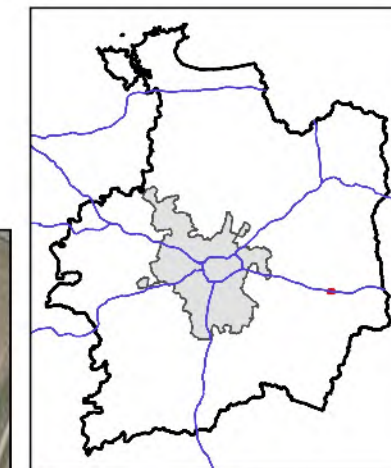


Planche
n° RN157 - e



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (2/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Torcé ; Cornillé ; Etelles

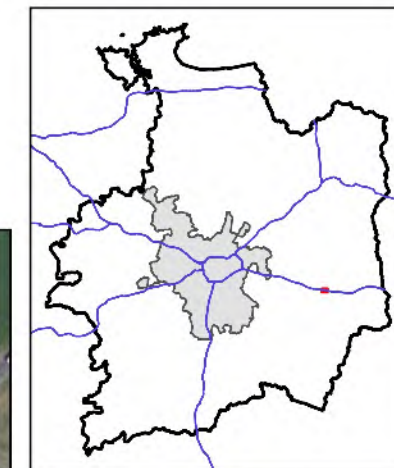
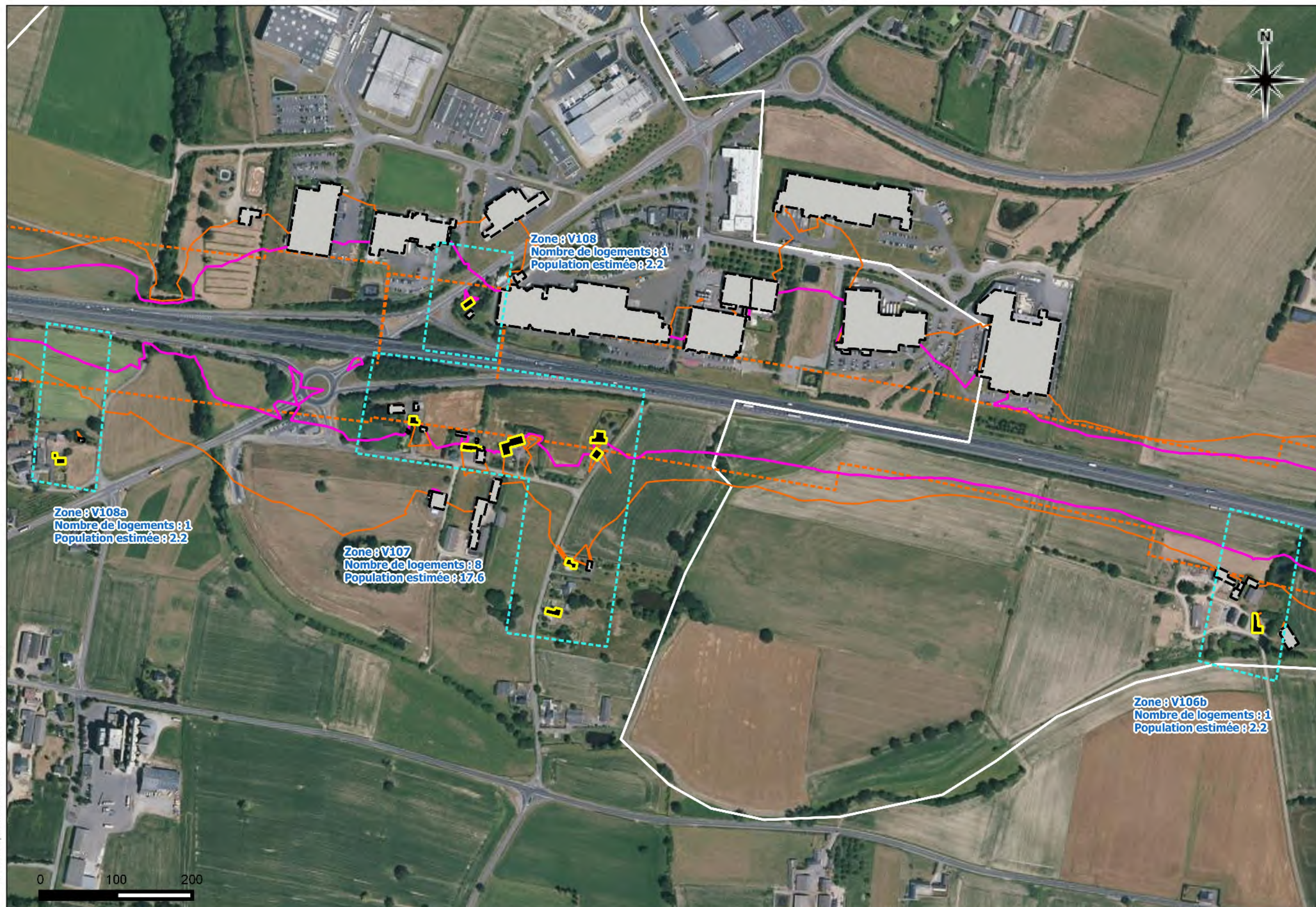


Planche
n° RN157 - f



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (3/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Torcé ; Cornillé ; Étrelles ; Saint-Didier

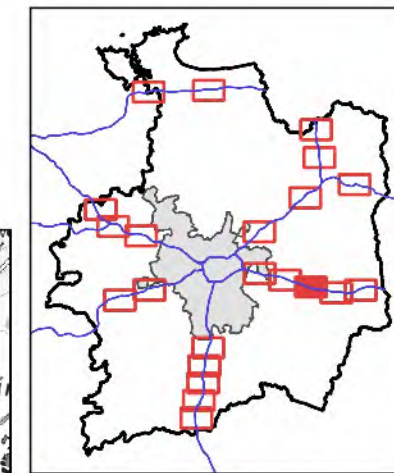
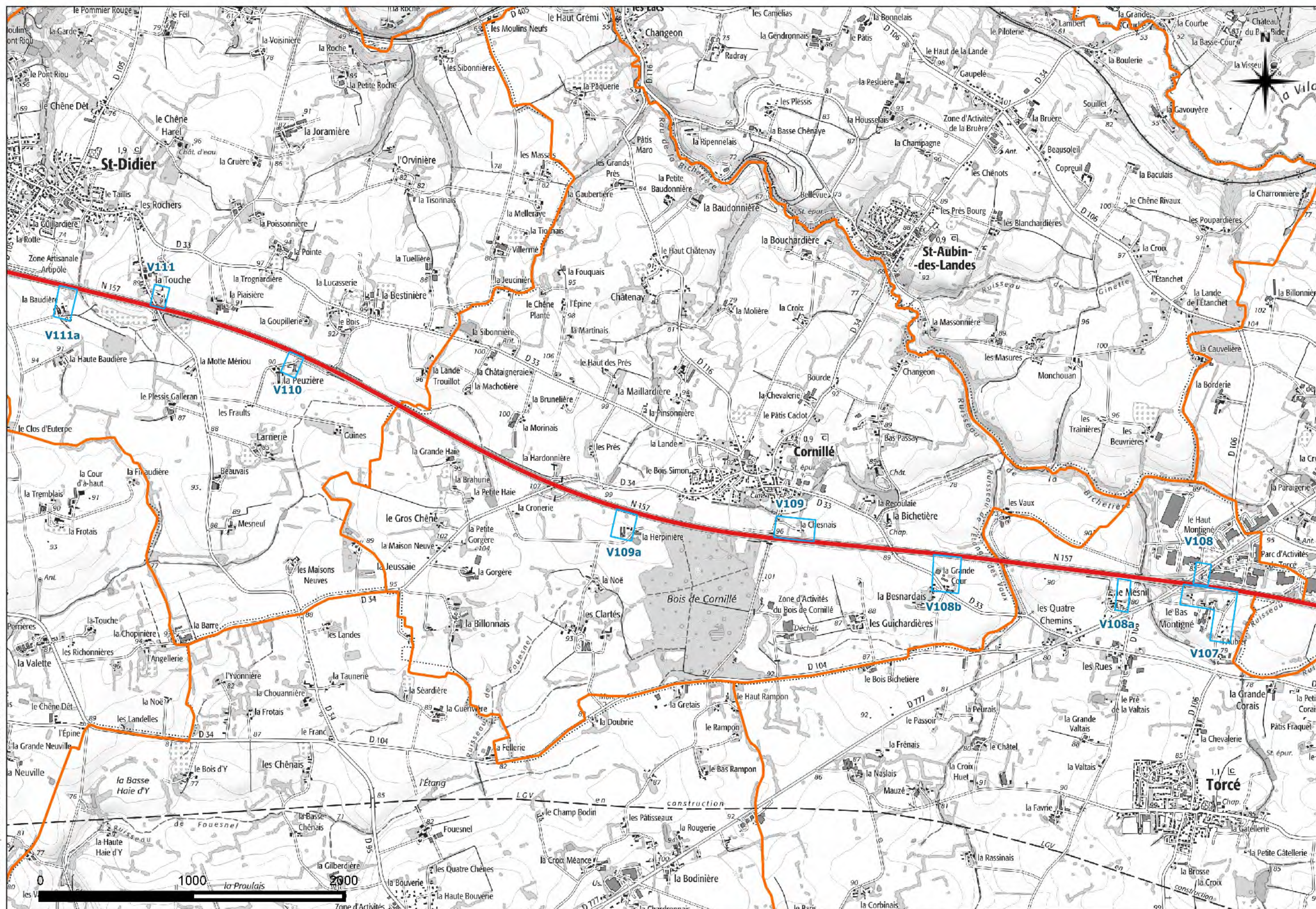


Planche n° 18



Zone de recensement

Rennes Métropole
 Limite communale
 Limite départementale

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (3/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Torcé ; Cornillé

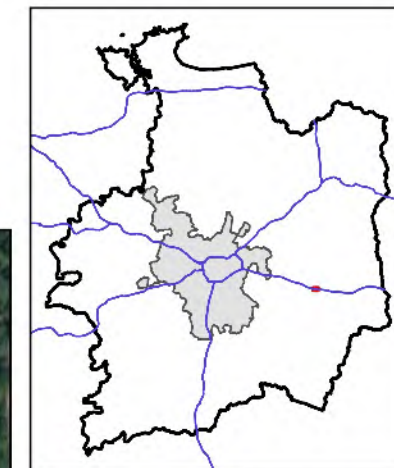
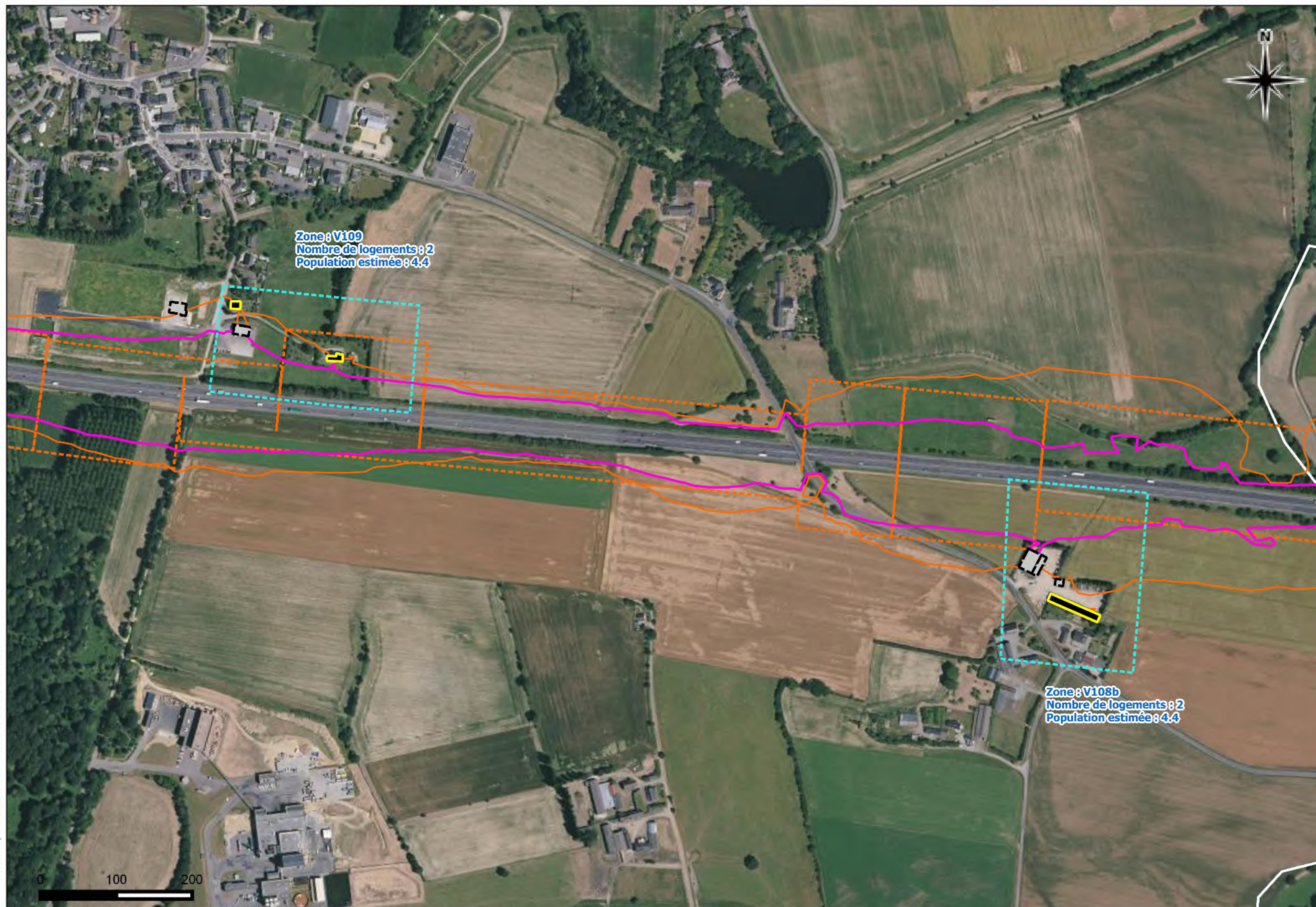


Planche
n° RN157 - g



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- $L_{den} \geq 68$ dB(A)
- $L_n \geq 62$ dB(A)
- ex $L_{den} \geq 68$ dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (3/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Cornillé

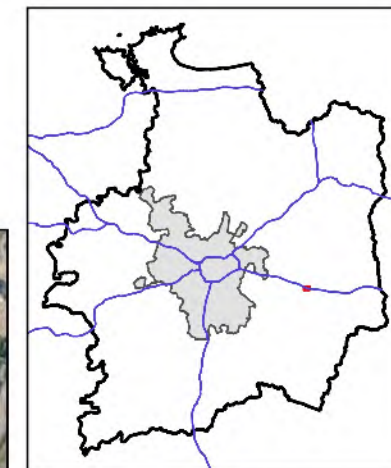
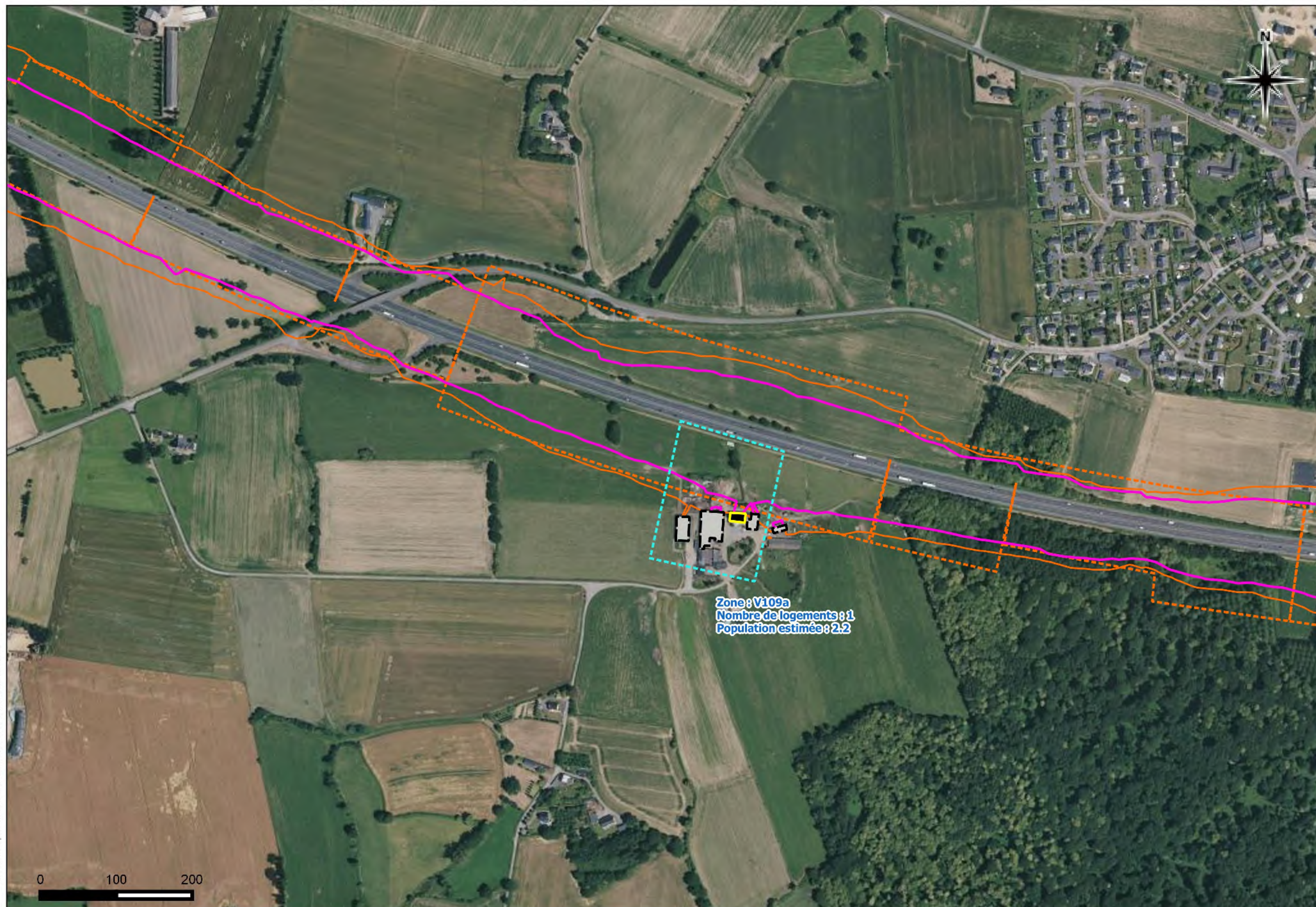


Planche
n° RN157 - h



Zone : V109a
Nombre de logements : 1
Population estimée : 2,2

Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)

- $L_{den} \geq 68$ dB(A)
- $L_n \geq 62$ dB(A)
- ex $L_{den} \geq 68$ dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (3/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Saint-Didier

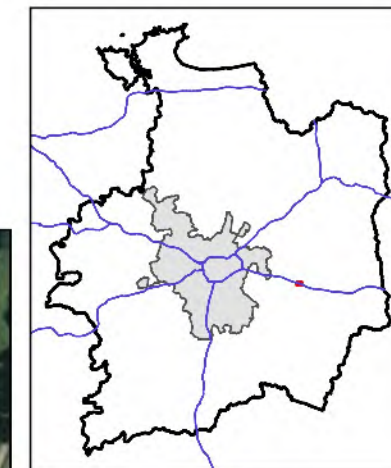


Planche
n° RN157 - i



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (4/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Servon-sur-Vilaine ; Brécé ; Noyal-sur-Vilaine ; Châteaubourg ; Saint-Didier

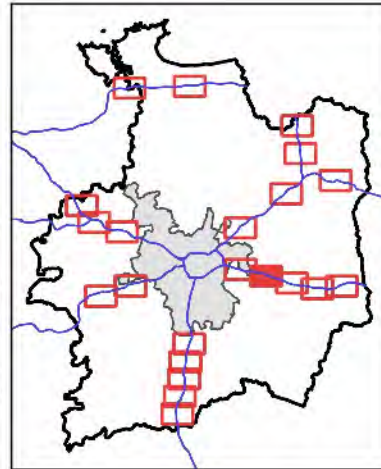
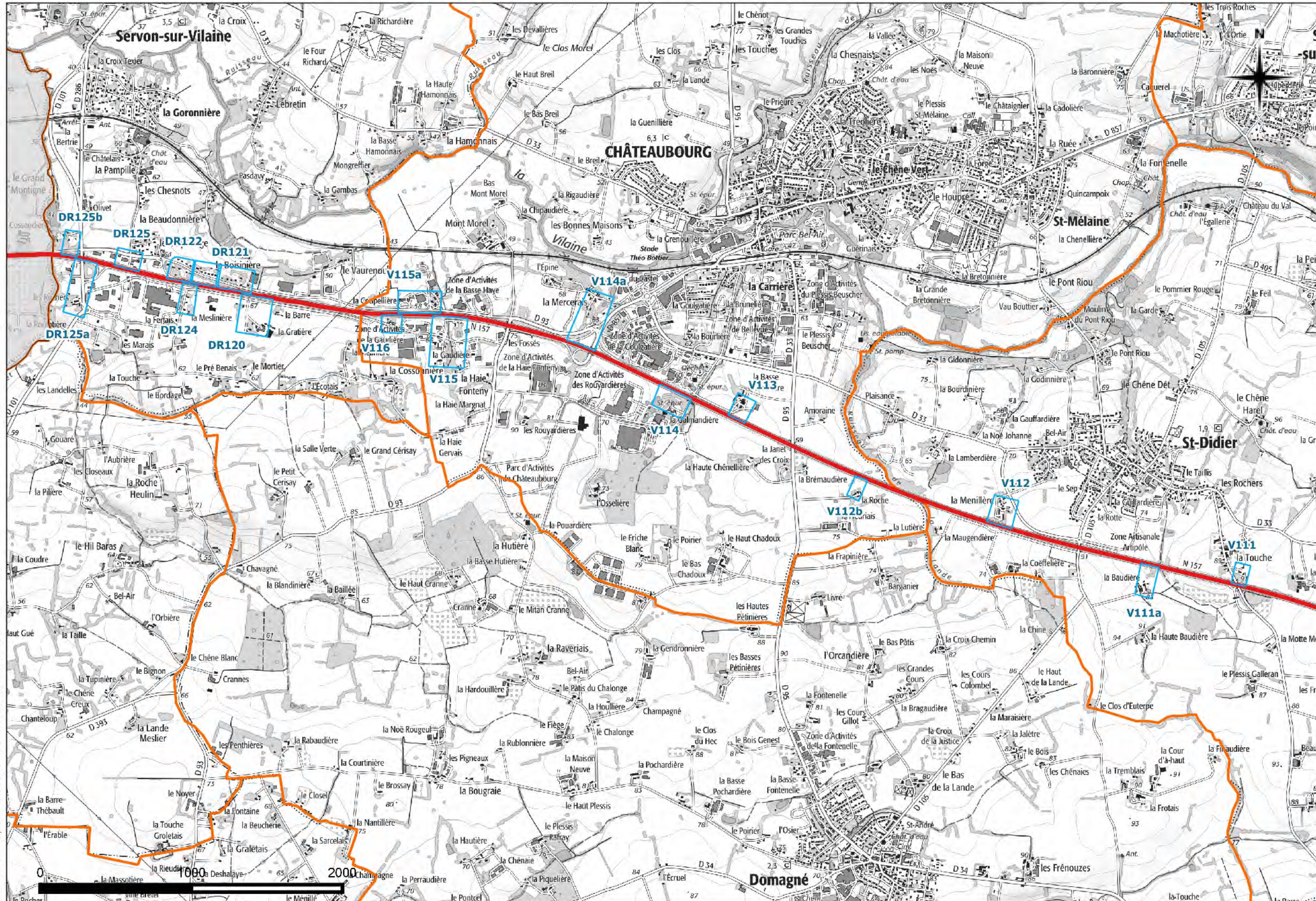


Planche n° 19



- Zone de recensement
- Rennes Métropole
- Limite communale
- Limite départementale

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (4/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Châteaubourg ; Saint-Didier

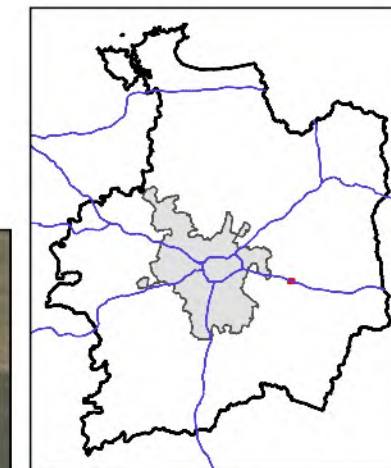
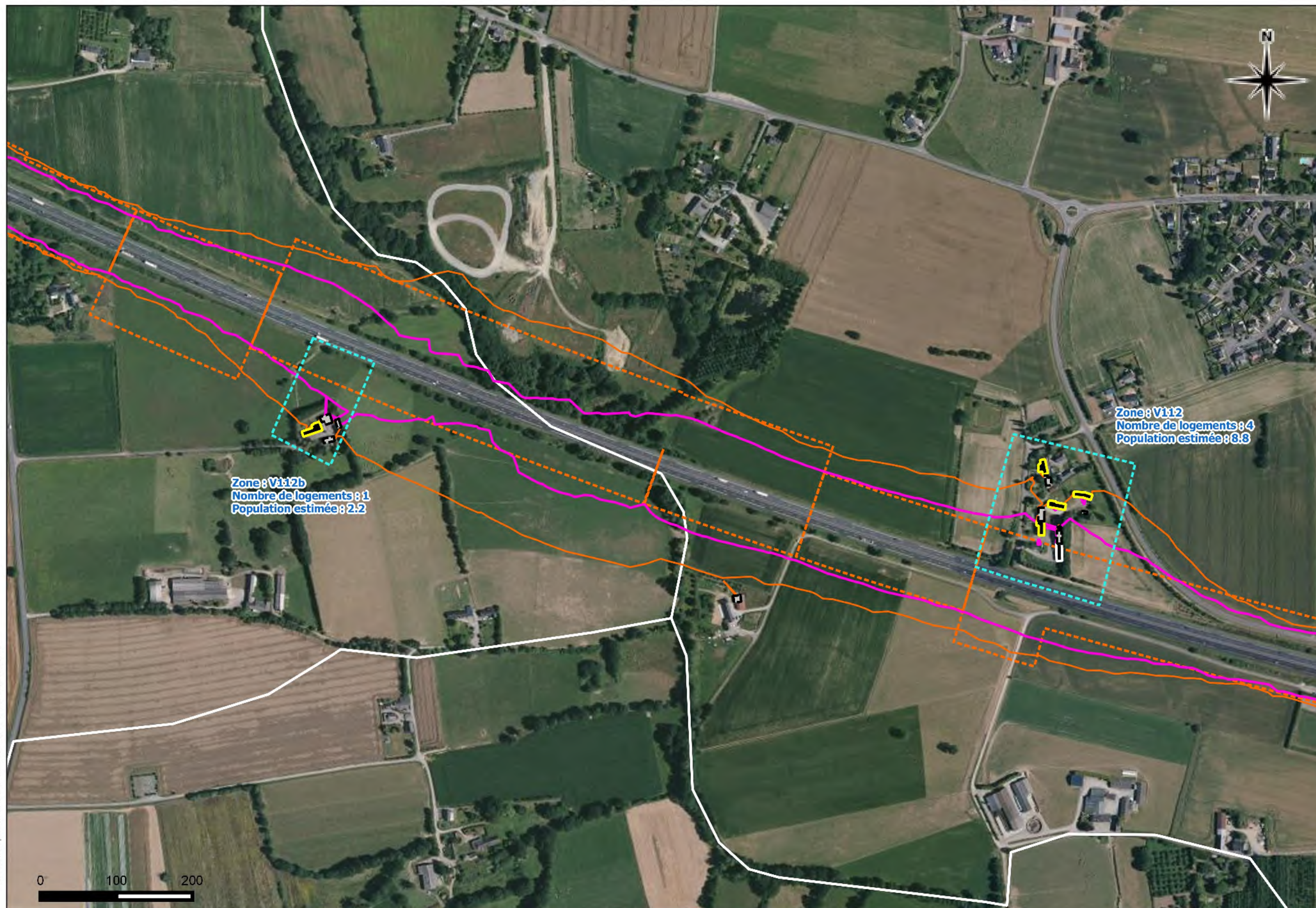


Planche
n° RN157 - j



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

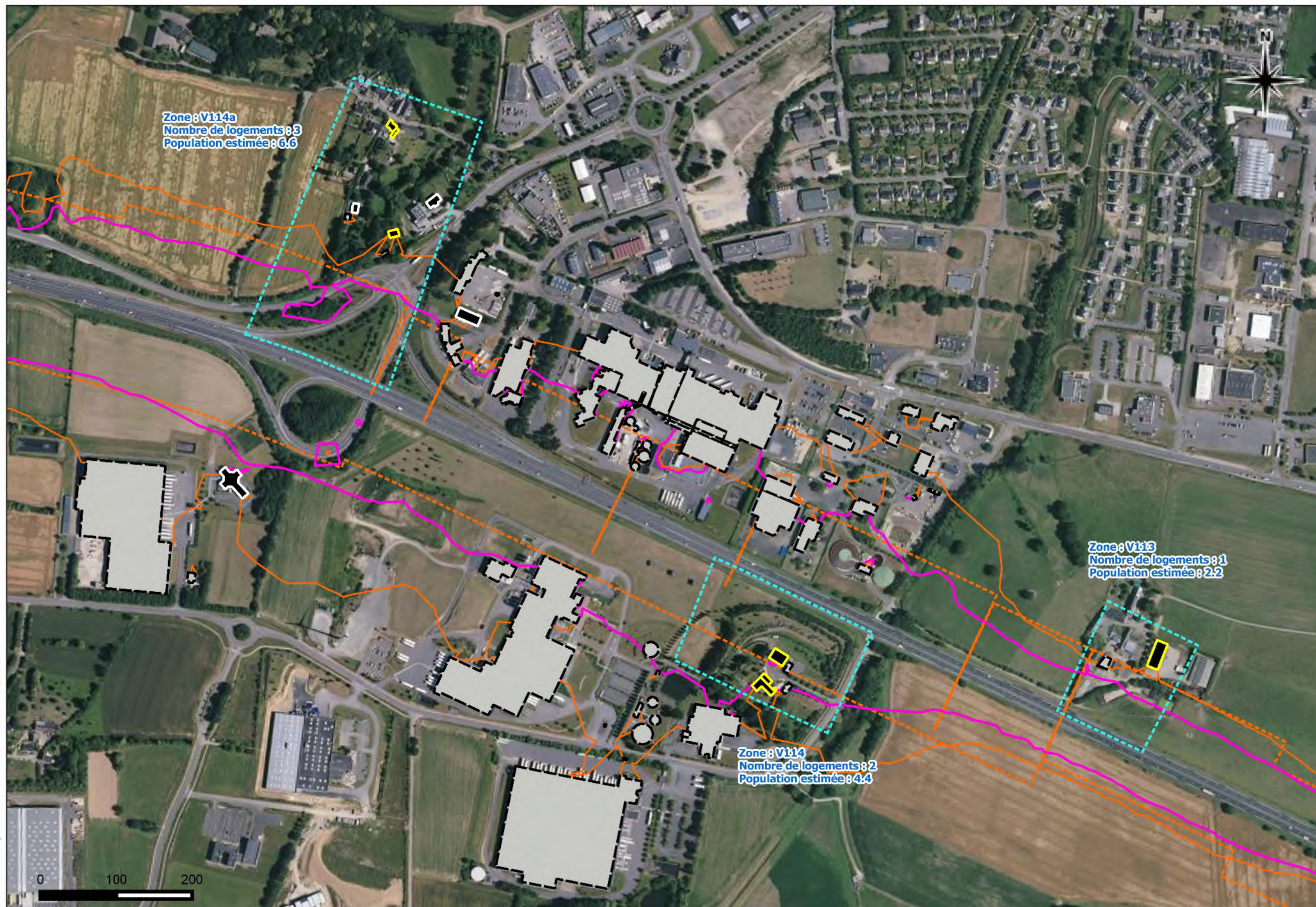
Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (4/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Châteaubourg



Planche
n° RN157 - k



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (4/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Servon-sur-Vilaine ; Châteaubourg

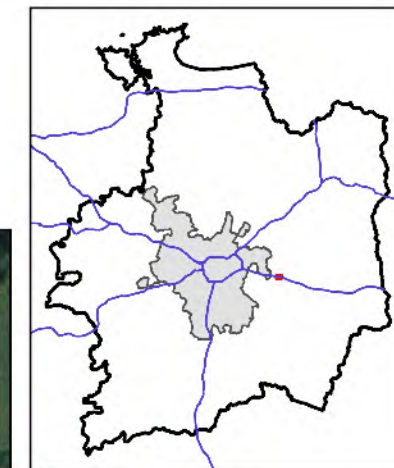
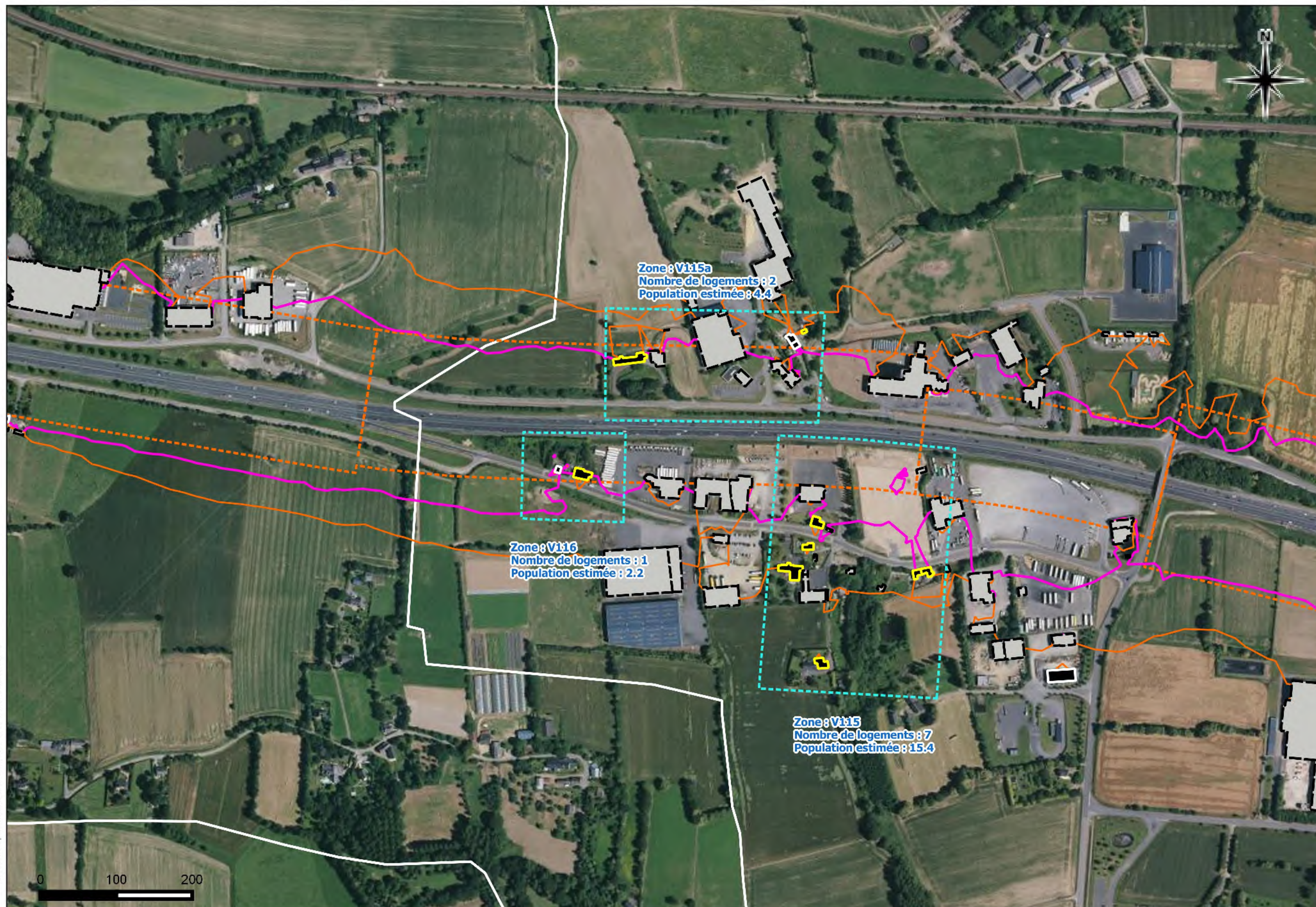


Planche
n° RN157 - I



Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance

Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (4/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Servon-sur-Vilaine ; Brécé ; Noval-sur-Vilaine

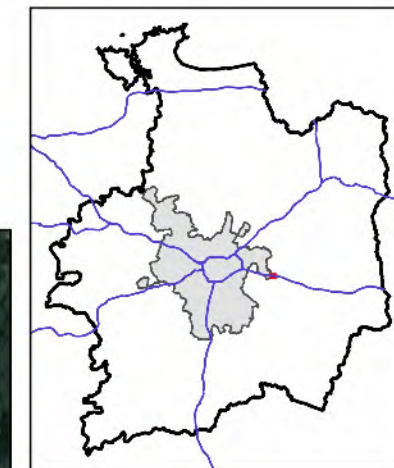
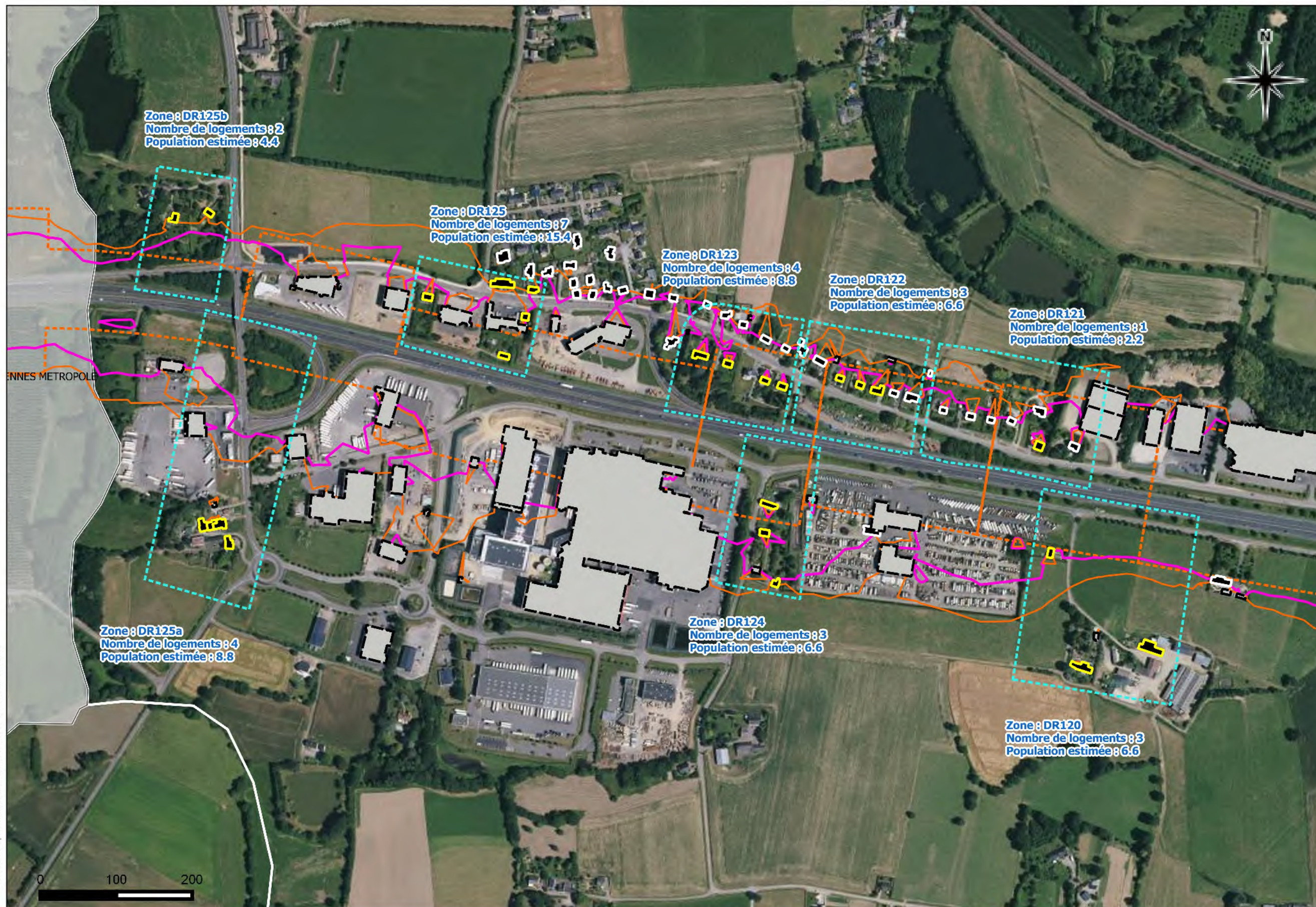


Planche
n° RN157 - m



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (5/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Servon-sur-Vilaine ; Brécé ; Cesson-Sévigné ; Noyal-sur-Vilaine

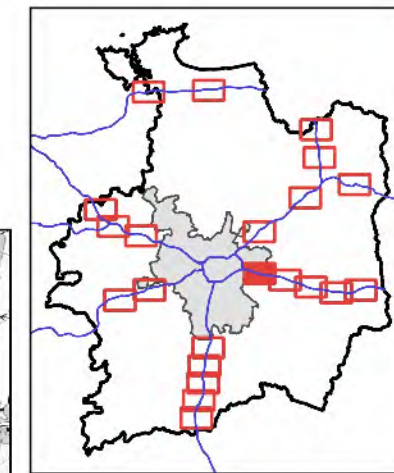
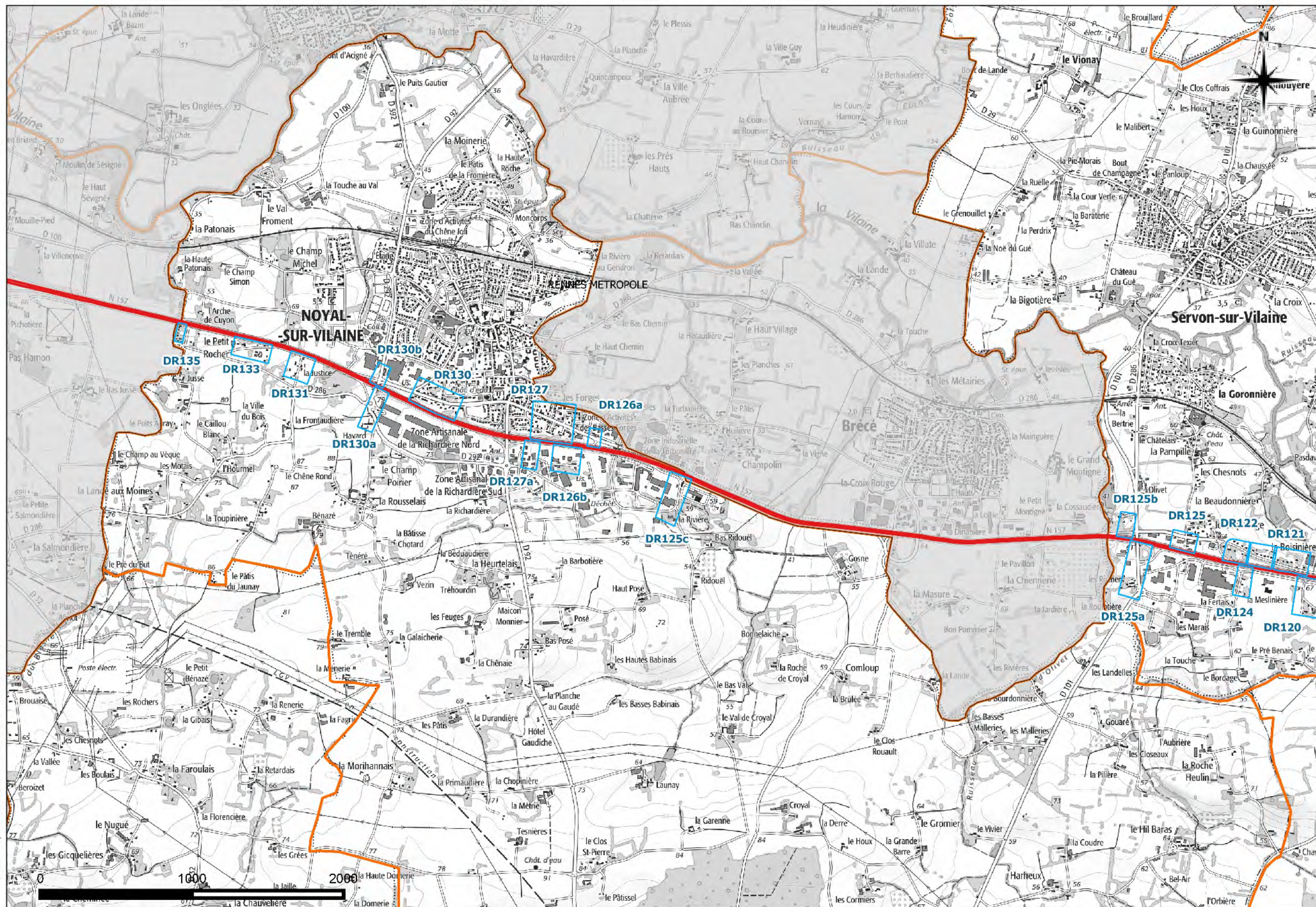


Planche n° 20



Zone de recensement

Rennes Métropole
 Limite communale
 Limite départementale

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (5/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Brécé ; Noval-sur-Vilaine

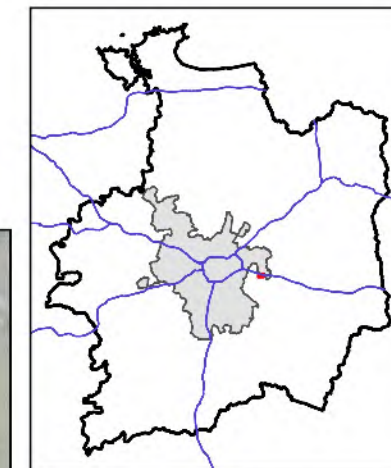


Planche
n° RN157 - n



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- $L_{den} \geq 68$ dB(A)
- $L_n \geq 62$ dB(A)
- ex $L_{den} \geq 68$ dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance

Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (5/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Brécé ; Noval-sur-Vilaine

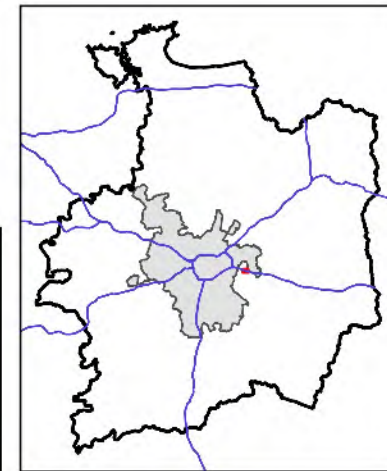


Planche
n° RN157 - 0



Cartes de dépassement des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État en Ile-et-Vilaine - 3ème échéance



Voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)

Recensement des bâtiments Points Noirs du Bruit (PNB) - hors Rennes Métropole

Réseau national : RN 157 (5/5) de la limite départementale (PR 0) à la limite de Rennes Métropole (PR 39 + 790)

Communes : Cesson-Sévigné ; Noval-sur-Vilaine

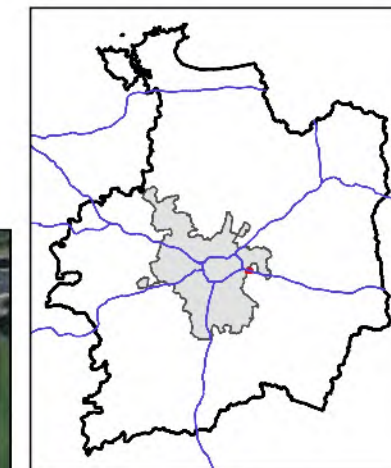
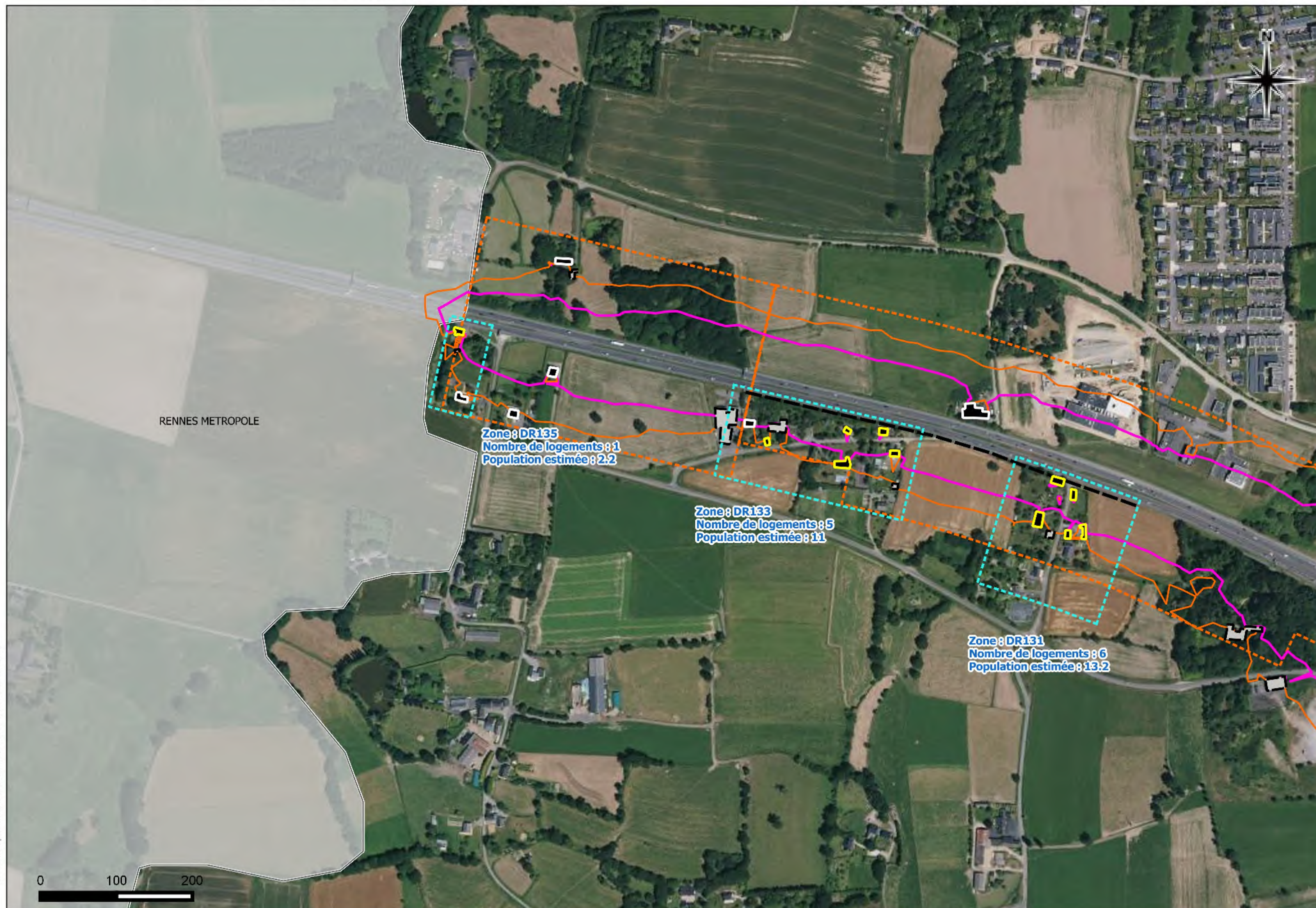


Planche
n° RN157 - p



Cartes de dépassement
des valeurs limites (type C)

- Lden ≥ 68 dB(A)
- Ln ≥ 62 dB(A)
- ex Lden ≥ 68 dB(A)

Zone de recensement

Recensement des bâtiments PNB

- bâtiment exposé, répondant aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé ne répondant pas aux critères d'antériorité
- bâtiment exposé non concerné (garage, hangar, commerce,...)
- bâtiment exposé traité dans le cadre des PPBE 1 et 2

Ecran anti-bruit

- existant
- projeté

Rennes Métropole